

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE LUNERY**
Séance du 13 avril 2023 à 18h30
N°20230400-03

Référence	Objet de la délibération	Nombre de membres	Date de la convocation	Date d'affichage	vote
20230413-03	C.C.A.S. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	8	05/04/2023	17/04/2023	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil - Mairie » lieu habituel de ses séances, sous la présidence du-Président, **Sylvain JOLY**

Présents : MM BESKI Martine – CHAMAILLARD Lucie – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – LABARBE Gwenaëlle – LABED Patrick – PIAT Ilda

Secrétaire de séance : CHAMAILLARD Lucie

Absente : PICHON Marie-Claude

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : C.C.A.S. – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

C.C.A.S - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie, a entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 et a décidé de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation du C.C.A.S.

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale constate les résultats d'exploitation suivants et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recettes 2022	22 101.70 €
Dépenses 2022	10 864,71 €
Excédent au 31/12/2022	<u>+ 11 236.99 €</u>

La différence Recette/Dépense = excédent de fonctionnement de 11 236,99 € qui sera reporté en Recette de Fonctionnement au Budget Primitif 2023.

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale approuve cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Et au registre ont signé tous les membres présents.

Affichée le 17/04/2023

La Secrétaire de séance,
CHAMAILLARD Lucie




Pour extrait conforme :
En Mairie, le 13/04/2023

Le Président,
Sylvain JOLY

